

—*Résolu*: Après avoir étudié attentivement le projet de plan pour le bain de l'Est qu'on se propose de construire, que des évaluations séparées soient soumises par les architectes, MM. Lacroix & Piché, pour le bain même et pour le logement destiné au gardien.

—*Résolu*: De remettre à plus tard l'étude de la lettre de M. A. Bertin re "Chalets de Nécessité".

—*Résolu*: Que la demande d'emploi de M. Nap. Lemieux, inspecteur sanitaire, pour une position dans le bureau, au lieu d'ouvrage en dehors, à cause du mauvais état de sa santé, ne peut être accordée, car il n'y a pas de place vacante dans le département.

—A la suggestion du président,

Résolu: Que le règlement 105 soit amendé de manière à exiger que dans toutes les nouvelles bâtisses, un bain soit installé.

Résolu: Que le projet de règlement maintenant devant l'assemblée pour l'amendement de la sec. 22 du règlement 105 fixant l'étalon de matière grasse dans le lait à 3.25 pour cent au lieu de 3 pour cent, soit adopté

Résolu: Que soit différée l'étude du rapport de l'ingénieur sanitaire re insuffisance du personnel de ce département.

—Sur proposition de M. l'échevin Major,

Il est

Résolu: Que la Commission des Marchés soit requise d'urgence, dans l'intérêt de la santé publique, de faire cesser la nuisance causée par le contenu d'une certaine boîte à déchets actuellement en usage au marché St-Jacques.

—*Résolu*: Que M. S. M. Barré soit autorisé à agir comme inspecteur spécial de laiteries pour la ville, sans salaire, cependant.

—*Résolu*: Que la requête des citoyens pour tenir le bain St-Louis ouvert en hiver soit différée.

Ajournement.

I. J. FLYNN,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE D'ANNEXION

Compte-rendu de l'assemblée du 7 juillet

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Deserres, Paquin et Ekers.

Sont aussi présents: Son Honneur le maire, M. H. Laporte, et MM. les échevins Ricard, Robillard, Leclair, L.-A. Lapointe, Major et Payette.

—Le secrétaire soumet une lettre qu'il a reçue de M. E. A. Grisé, greffier de la Cité de Ste-Cunégonde, l'informant que le Conseil de cette cité accepte l'invitation de la Commission de l'Annexion, d'envoyer une délégation pour discuter la question de l'annexion.

Une délégation du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunégonde, composée des messieurs suivants, est alors présentée aux membres de la Commission de l'Annexion:

Son Honneur le maire, M. C. P. Fabien, MM. les échevins Ludger Hamelin, président de la Commission des Finances; J. A. Cardinal, M.D., président de la Commission du Feu et de la Police; Arthur Geoffrion, avocat, président de la Commission de l'Hôtel de Ville; V. Viau, président de la Commission de l'Éclairage; Jos. Marcotte, président de la Commission de la Voirie; M. E. A. Grisé, greffier de la Cité, et M. Louis Lymburner, entrepreneur.

Le président de la Commission, M. l'échevin L. A. Lavallée, expose alors brièvement les raisons qui l'ont engagé à demander aux représentants de la Ville de Ste-Cunégonde d'assister à une séance de la Commission pour discuter l'opportunité d'annexer Ste-Cunégonde à la Cité de Montréal.

M. le maire Laporte, à la demande de M. l'échevin Lavallée, prend ensuite la parole et donne un bref résumé des avantages que la Ville de Ste-Cunégonde retirerait de son annexion à la Cité de Montréal, et il fait aussi un court exposé de la situation financière actuelle de la Cité de Montréal.

M. le maire Fabien demande alors à la Commission si, au cas où la Ville de Ste-Cunégonde s'annexait à la Cité de Montréal, les citoyens de Ste-Cunégonde seraient appelés à

—*Resolved*: After careful consideration of the draft of plan for the proposed east end bath, that separate estimates be submitted by the architects, Messrs. Lacroix & Piché, for the itself and for the premises destined for the guardian.

—*Resolved*: That the consideration of Mr. A. Bertin's letter re "Chalets de Nécessité" be deferred.

—*Resolved*: That the application of Mr. Nap. Lemieux, sanitary inspector, for a position in the office, instead of outside work on account of his ill state of health, cannot be entertained as there is no vacancy in connection with inside work in the department.

—Upon the suggestion of the chairman,

Resolved: That by-law 105 be so amended as to require that a bath be installed in all new dwellings.

—*Resolved*: That the draft of by-law now before the meeting for the amendment of sec. 22 of by-law 105 placing the standard for butter fat in milk at 3.25 per cent in place of 3 per cent, be adopted.

—*Resolved*: That the consideration of the report of the sanitary engineer re the inadequate number of the members of the staff of his department be deferred.

—On motion of Ald. Major,

Resolved: That the Market Committee be urgently requested, in the interests of public health, to abate the nuisance caused by the contents of a certain box of refuse now kept at St. James Market.

—*Resolved*: That Mr. S. M. Barré be authorized to act as special inspector of dairies for the City, without salary however.

—*Resolved*: That the petition of the citizens for the keeping open of the St. Louis bath in the winter be deferred.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE ON ANNEXATION

Report of Meeting held the 7th of July.

Present: Ald. Lavallée, chairman. DeSerres, Paquin and Ekers.

Also present: His Worship the Mayor H. Laporte, Esq., and Ald. Ricard, Robillard, Leclair, L. A. Lapointe, Major and Payette.

—The secretary submitted a letter from Mr. E. A. Grisé, City Clerk of St. Cunégonde, stating that the Council of St. Cunégonde accepted the invitation of this Committee, to send delegates to discuss the annexation question.

A delegation of the Municipal Council of the City of St. Cunégonde, composed of the following gentlemen, was then introduced to the members of the Annexation Committee:

His Worship Mayor C. P. Fabien, Esq.; Ald. Ludger Hamelin, chairman of the Finance Committee; A. Cardinal, M. D., chairman of the Fire and Police Committee; Arthur Geoffrion, advocate, chairman of the City Hall Committee; V. Viau, chairman of the Light Committee; Jos. Marcotte, chairman of the Road Committee; Mr. E. A. Grisé, City Clerk, and Mr. Louis Lymburner, contractor.

The chairman of the Committee, Ald. Lavallée, then stated briefly the reasons why he had invited the representatives of the City of St. Cunégonde, to attend the meeting, to discuss the opportunity of the annexation of the City of St. Cunégonde to the City of Montreal.

Mayor Laporte, at the request of Ald. Lavallée, spoke and gave a condensed statement of the advantages which the City of St. Cunégonde would derived from its annexation to the City of Montreal; he also spoke briefly of the financial standing of the City of Montreal.

Mayor Fabien then inquired from the Committee, if in the event of the City of St. Cunégonde being annexed to the City of Montreal, the citizens of St. Cunégonde would be called to